

Cadre de financement du FAD-12

Document de travail

12^{ème} Reconstitution des Ressources du FAD
Février 2010
Le Cap, Afrique du Sud



FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

Résumé analytique

La 12e reconstitution des ressources du FAD (FAD-12) intervient au moment où les ressources du Fonds subissent une pression plus forte que jamais. Les effets des crises financière et économique sont fortement ressentis en Afrique, et le Fonds a enregistré un net accroissement des demandes d'assistance. Le présent document, qui vient en complément de celui intitulé « Intégrité financière à long terme du FAD », examine les sources de financement, plus particulièrement : i) les souscriptions des donateurs, ii) les ressources générées au plan interne sur la base de la capacité d'engagement anticipé (ACC), et iii) les reports de fonds des précédentes reconstitutions. Il propose également les modalités de financement des souscriptions des donateurs et présente un cadre de financement indicatif pour 2011-2013 avec trois scénarios de financement.

Il se pose aux donateurs et à la Direction un redoutable défi financier pour assurer la 12e reconstitution des ressources du FAD, qui permettra à ce dernier de maximiser sa capacité en tant que puissant levier de développement de l'Afrique, qu'il a démontré sa capacité à être. Plus particulièrement, les possibilités offertes à la Direction pour générer des ressources internes sont considérablement réduites comparativement au niveau exceptionnel de 2,063 milliards d'UC atteint au titre du FAD-11. Cette situation s'explique essentiellement par deux facteurs : la contraction du revenu des placements, consécutive à la baisse des taux d'intérêts, et les crises alimentaire et financière imprévues, qui se sont soldées par une profonde restructuration des prêts et, de ce fait, par la baisse du volume anticipé des annulations. La Direction s'est engagée à tout mettre en œuvre pour maximiser les ressources générées au plan interne, parallèlement aux efforts considérables des donateurs du FAD, pour obtenir un niveau global de ressources permettant au Fonds de répondre aux besoins des pays FAD et d'accomplir sa mission.

Les plénipotentiaires sont priés de donner leurs points de vue sur ces scénarios de financement et d'approuver les propositions de la Direction, à savoir : i) une période de référence de 6 mois pour déterminer les taux de change applicables à la reconstitution; ii) un calendrier standard de paiement et d'encaissement ; et, iii) un indice du taux d'actualisation pour les encaissements accélérés.

Sur la base de la demande actuelle, le présent document propose trois scénarios de financement : i) un scénario de base qui maintient le niveau des ressources du FAD-11 constant en valeur réelle; ii) une augmentation de 50 % des ressources du Fonds par rapport au FAD-11; et, iii) une augmentation de 70 % par rapport au FAD-11. Compte tenu de la baisse de l'ACC durant le FAD-12, les souscriptions des pays donateurs devront augmenter de manière significative dans chacun des trois scénarios.

Table des matières

Abréviations et sigles	iii
1. Introduction	1
2. Ressources du Fonds	1
Ressources des donateurs : Composantes et modalités de financement	1
Ressources générées en interne : capacité d'engagement anticipé.....	4
Report de ressources des précédentes reconstitutions	7
3. Cadre de financement indicatif	8
4. Conclusion et recommandations.....	10
Annexe I: Compensation des dons du FAD-9 durant les périodes du FAD-12, du FAD-13 et du FAD-14	11
Annexe II: Hypothèses de base pour les FAD-10, FAD-11 et FAD-12.....	12
Tableaux	
Tableau 1 : Calendrier d'encaissement de référence pour le FAD-12.....	3
Tableau 2 : Montants de la capacité d'engagement anticipé en fonction des différents scénarios de compensation au titre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale	7
Tableau 3 : Estimation des ressources reportées au FAD-12	8
Tableau 4 : Trois scénarios de financement indicatifs pour le FAD-12.....	9
Graphiques	
Graphique 1: Capacité d'engagement anticipée.....	5

Abréviations et sigles

ACA	Autorisation d'engagement anticipé
ACC	Capacité d'engagement anticipé
BAD	Banque africaine de développement
DTS	Droits de tirage spéciaux
FAD	Fonds africain de développement
FAD-8	Huitième reconstitution générale du Fonds africain de développement
FAD-9	Neuvième reconstitution générale du Fonds africain de développement
FAD-10	Dixième reconstitution générale du Fonds africain de développement
FAD-11	Onzième reconstitution générale du Fonds africain de développement
FAD-12	Douzième reconstitution générale du Fonds africain de développement
CIRR	Taux d'intérêt commercial de référence
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
UC	Unités de compte

CADRE DE FINANCEMENT DU FAD-12

1. Introduction

- 1.1 Le présent document du cadre de financement décrit les sources prévues de la douzième reconstitution générale du Fonds africain de développement (FAD-12), notamment les contributions des donateurs, les ressources internes et le report de fonds des reconstitutions précédentes. Il analyse les variables financières qui influent sur le niveau des ressources du Fonds, y compris sa capacité d'engagement anticipé (ACC). Le document propose également : i) une période de référence de six mois aux fins de déterminer les taux de change à appliquer dans le cadre de la reconstitution; ii) un calendrier de paiement et d'encaissement de référence ; et iii) un indice du taux d'actualisation pour les encaissements accélérés. Enfin, le document présente les scénarios des sources et utilisations prévues des ressources du FAD-12.
- 1.2 Le principe directeur des pratiques et politiques de gestion financière du Fonds africain de développement (FAD ou Fonds) consiste à faire preuve de prudence financière tout en maximisant les ressources destinées à financer le développement du continent.

2. Ressources du Fonds

- 2.1 Les ressources du FAD sont composées : i) des souscriptions des Etats participants en fonction de leur part de charge; ii) des souscriptions supplémentaires destinées à réduire le déficit structurel du Fonds¹; iii) des ressources générées au plan interne en fonction de la capacité d'engagement anticipé (notamment les remboursements de prêts FAD, la compensation des annulations de prêts au titre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM), la compensation pour les dons et l'affectation de ressources prélevées sur le revenu net de la Banque africaine de développement (BAD ou Banque)) ; et iv) des reports de fonds provenant des reconstitutions précédentes du FAD.

Ressources des donateurs : Composantes et modalités de financement

- 2.2 Le montant de la reconstitution du Fonds (c.-à-d. les ressources des donateurs) comprend les souscriptions régulières basées sur les parts de charge des donateurs et les contributions supplémentaires des Etats participants destinées à réduire les déficits par rapport au niveau de reconstitution visé.

Souscriptions : Répartition des charges et écart

- 2.3 En général, les Etats participants calculent leur souscription au Fonds en multipliant leur part de charge² de la reconstitution précédente par le niveau ciblé au titre de la nouvelle reconstitution. En 2007, le cadre de partage des charges du FAD a été révisé, afin d'assurer à l'avenir l'atteinte des objectifs en matière de niveau de reconstitution. En procédant à une nouvelle répartition des charges, le FAD a réduit considérablement le déficit entre les contributions annoncées et le niveau de reconstitution, de 27 % au titre de la dixième reconstitution générale du Fonds africain de développement (FAD-10) à 5 % pour la onzième reconstitution générale du Fonds africain de développement (FAD-11). En effet, dans le cadre des négociations du FAD-11, les plénipotentiaires ont convenu d'un écart (technique) maximum de 5 %, afin de i) permettre aux Etats participants d'augmenter leur part de charge au titre d'une reconstitution donnée, dans les limites du niveau de reconstitution visé ; ii) favoriser l'augmentation des souscriptions ou des souscriptions supplémentaires, pendant la durée de vie d'une reconstitution ; et iii) recevoir les souscriptions de nouveaux donateurs.

¹ L'écart structurel est la différence entre le montant de la reconstitution visé et les contributions annoncées ou les souscriptions effectivement reçues des donateurs.

² La part de charge est le rapport de la souscription d'un donateur au montant ciblée de la reconstitution.

- 2.4 Grâce aux contributions supplémentaires de certains Etats participants, à la fin des négociations et à la nouvelle contribution annoncée par le Brésil qui n'a pas participé à la réunion de consultation sur le FAD-11, le déficit technique a été réduit à 3,7 %, au 31 décembre 2009.
- 2.5 En conformité avec les dispositions du FAD – 11, la direction propose un déficit technique maximum de 5 % pour le FAD – 12, en prévision d'éventuelles contributions supplémentaires des Etats participants actuels et des souscriptions probables de nouveaux Etats participants tels que la Turquie et le Luxembourg qui entreprennent les formalités en vue de leur adhésion au Groupe de la Banque.

Taux de change des souscriptions

- 2.6 Les donateurs peuvent payer leurs souscriptions au Fonds : i) en droits de tirage spéciaux (DTS), ii) en une devise utilisée pour déterminer la valeur du DTS (le dollar des Etats-Unis, l'euro, le yen japonais ou la livre sterling), ou iii) dans leur propre monnaie, à condition qu'elle soit librement convertible et que le taux d'inflation intérieure moyen n'ait pas été supérieur à 10 % au cours de trois années précédentes.
- 2.7 Comme dans les précédentes reconstitutions, trois principes régiront la détermination de la période de référence utilisée pour calculer les taux de change moyens pour la reconstitution. Premièrement, la période de référence devrait offrir aux donateurs un délai suffisant pour déterminer les montants en monnaie nationale, nécessaires pour atteindre leur part des objectifs de reconstitution. Ensuite, la période de référence du taux de change devrait être prospective afin d'éviter l'application de taux courants. Enfin, la période de référence devrait être suffisamment longue pour atténuer les effets des fluctuations monétaires à court terme.
- 2.8 Compte tenu de ces principes et du fait que les négociations au titre du FAD-12 devraient s'achever en juillet 2010, la direction propose que le semestre allant du 1er décembre 2009 au 31 mai 2010, soit la période de référence pour les taux de change de la reconstitution du FAD-12. Si les négociations s'achèvent en septembre 2010, la direction recommande la période allant du 1er février 2010 au 31 juillet 2010, comme période de référence.

Paiement des souscriptions

- 2.9 Les Etats participants doivent payer leurs souscriptions en trois tranches annuelles égales, en espèces ou en déposant un billet à ordre dans un compte de dépôt de titres du FAD, afin que les souscriptions servent à financer les projets et programmes.
- 2.10 La direction propose le changement de la date de paiement des souscriptions, du 30 avril au 15 janvier de chaque année. Ainsi, les opérations seront moins perturbées grâce à une capacité d'engagement appropriée pendant les premiers mois de l'année, notamment au cours des années susceptibles d'enregistrer une concentration en début de période (tel a été le cas en 2009). L'IADM a fixé au 15 janvier la date de paiement de ses souscriptions annuelles.

Encaissement des souscriptions

- 2.11 Les paiements effectués par billets à ordre sont convertis en espèces (c.-à-d., encaissés) suivant un calendrier d'encaissement. Ce calendrier détermine la proportion du paiement d'un Etat participant qui doit être encaissée chaque année et assure la disponibilité de ressources suffisantes pour satisfaire à tout moment les demandes de décaissement des emprunteurs et des bénéficiaires. Le calendrier est établi et adopté lors des réunions sur la reconstitution.
- 2.12 L'encaissement de la souscription d'un Etat participant peut respecter le calendrier de référence spécialement conçu pour la reconstitution (le calendrier d'encaissement de référence) ou se servir d'un calendrier personnalisé qui prévoit des encaissements accélérés (c.-à-d. effectués dans un délai plus court).

2.13 Le calendrier d'encaissement de référence fait pendant à la projection du profil de décaissement des engagements de prêts et de dons financés au titre de la reconstitution, tout en veillant à ce que le niveau de la liquidité du Fonds provenant de l'encaissement des billets à ordre soit conforme à la politique du FAD en matière de liquidité. Le calendrier garantit également la perception des fonds des donateurs au moment opportun pour la conduite des opérations (décaissement) ou par souci de gestion financière prudente (atténuation du risque de liquidité). Le calcul du calendrier d'encaissement de référence du FAD-12 s'inspire des hypothèses ci-après :

- A l'instar des précédentes reconstitutions, les souscriptions des donateurs seront engagées pendant la période de trois ans que durera la reconstitution.
- Il ressort de l'analyse historique des décaissements effectués depuis 2007 que l'efficacité institutionnelle s'est améliorée dans les opérations. Cette efficacité a favorisé un accroissement remarquable du nombre et du volume des prêts dont les décaissements ont commencé l'année de leur approbation, ce qui constitue un important changement du profil de décaissement. Ainsi, l'hypothèse pour le FAD-12 est que le décaissement de 15 % des prêts et des dons commencera l'année de leur approbation (contre 10 % pour le FAD-11) et le décaissement des 85 % restants commencera l'année suivante.
- Un maximum de 18,75 % des opérations prévues pour financement par le FAD-12 devrait être à l'appui de réformes.³ Les décaissements au titre de ces opérations, tout comme les prêts-projets et les dons, l'appui institutionnel et les dons pour financer des études seront basés sur un profil historique.
- Conformément aux principes directeurs du Fonds en matière de liquidités, le niveau de liquidité cible au titre des encaissements du FAD-12, au cours d'une année donnée, s'élèvera à 62,5 % de la moyenne mobile de trois ans, des décaissements nets. Ce niveau de liquidité atténue les risques de liquidité causés par les décaissements accélérés et les déficits d'encaissements.

2.14 Le tableau 1 présente le calendrier d'encaissement de référence pour le FAD-12. S'il est vrai que la période d'encaissement devrait être identique à celle du FAD-11 (10 ans), il reste que le niveau d'encaissement doit augmenter considérablement au cours des 5 premières années. Cette augmentation sera principalement tributaire des récentes améliorations de performance et de la gestion du portefeuille de la Banque, lesquelles améliorations ont réduit les délais entre l'approbation et le premier décaissement. La consolidation de l'efficacité a également favorisé l'augmentation des montants des prêts approuvés, signés et décaissés au cours de la même année. En outre, le décaissement complet en faveur des opérations d'appui aux réformes s'effectue actuellement en trois ans, contre 5 à 6 ans par le passé.

Tableau 1 : Calendrier d'encaissement de référence pour le FAD-12

Année d'encaissement	Taux d'encaissement
2011	5,03%
2012	10,34%
2013	14,76%
2014	157%
2015	12,98%
2016	11,17%
2017	10,14%
2018	9,13%
2019	8,33%
2020	3,04%

Source: Banque africaine de développement

³ Ce chiffre suppose que, à l'instar du FAD-11, les opérations à l'appui de réformes ne représenteront pas plus de 25 % des allocations globales qui, à leur tour, représenteront 75 % des ressources disponibles du FAD-12.

- 2.15 Pendant les FAD-10 et FAD-11, les Etats participants pouvaient accélérer le rythme d'encaissement de leurs souscriptions en choisissant un calendrier d'encaissement personnalisé. Les recettes générées par le placement de ces fonds (qui ne servent pas immédiatement aux décaissements) sont portées au crédit des donateurs sur la base d'un taux préalablement convenu, et elles peuvent servir à couvrir ou à augmenter la part de charges des donateurs au titre du FAD, à exécuter les engagements des donateurs au titre de l'IADM ou à réduire le déficit technique. Etant donné que le taux d'actualisation est fixé pour toute la période de la reconstitution, tout déficit ou gain, par rapport au taux réel pendant la reconstitution, est porté à la charge ou au crédit du Fonds. L'option d'un calendrier d'encaissement personnalisé sera maintenue pendant le FAD-12.
- 2.16 Pour les deux reconstitutions antérieures, le Fonds a utilisé un taux d'actualisation spécifique aux devises, sur la base du taux d'intérêt commercial de référence (CIRR) pour les crédits allant jusqu'à cinq ans, minoré de 100 points de base. Le CIRR est calculé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dont les membres s'en servent comme taux d'intérêt minimal de référence applicable au soutien financier public en faveur des crédits à l'exportation. L'horizon de 5 ans est étroitement aligné sur la période maximale au cours de laquelle le Fonds est capable de générer des recettes à partir des encaissements accélérés.
- 2.17 La direction recommande l'utilisation du CIRR d'avril 2010⁴ minoré de 100 points de base, pour déterminer les montants des encaissements accélérés pour chaque devise de paiement.

Compensation des pertes au titre du remboursement du principal des dons

- 2.18 Le cycle de reconstitution du FAD-12 sera le premier au cours duquel la compensation des pertes au titre du remboursement du principal des dons deviendra exigible. Pendant les négociations du FAD-9, les plénipotentiaires ont convenu de financer les pertes au titre du remboursement du principal des dons octroyés dans le cadre du FAD-9, sur la base d'un paiement progressif, les donateurs s'engageant à compenser ce manque à gagner à mesure qu'ils se matérialiseraient. Des accords similaires ont été trouvés pour le FAD-10 et le FAD-11. En d'autres termes, outre les souscriptions habituelles, les donateurs feront des contributions additionnelles pour compenser, au profit du Fonds, le manque à gagner au titre du remboursement du principal des dons. Il convient de relever que le Fonds attend une compensation d'un montant total de 468 millions d'UC au titre des dons du FAD-9, entre 2013 et 2055. L'annexe 1 présente la compensation d'un montant de 83 060 UC attendue des donateurs pendant la période du FAD-12.

Ressources générées en interne : capacité d'engagement anticipé

Aperçu de l'Autorisation d'engagement anticipé⁵

- 2.19 L'Autorisation d'engagement anticipé (ACA) évalue le niveau de la capacité d'engagement anticipé (ACC) susceptible d'être générée durablement par des sources de financement autres que les souscriptions des donateurs. Elle permet au Fonds de prendre des engagements de prêts et de dons en comptant sur les recettes futures prévisibles telles que les remboursements de prêts, les transferts du revenu net de la BAD, les bénéfices prévisionnels nets et les annulations de prêt.⁶
- 2.20 A la différence de l'ACC qui est fixe pour chaque période de reconstitution et qui est basée sur une série d'hypothèses, les marges de sécurité ont été insérées dans le modèle afin d'atténuer le risque d'engagement excédentaire du Fonds ou du non-respect de ses limites de liquidité minimale prudentielle. Grâce à ces mesures de sauvegarde, l'ACA constitue un moyen efficace d'utilisation des ressources disponibles assorti d'un risque insignifiant

⁴ Si les dernières réunions de consultation sont prévues pour septembre 2010, le taux proposé est celui de mai 2010

⁵ Une analyse globale des ressources internes est présentée dans le document de travail du FAD-12 *L'intégrité financière à long terme du Fonds africain de développement*. Février 2010. Le Cap, Afrique du Sud.

⁶ Le modèle utilise les hypothèses financières de base pour calculer le niveau d'ACC d'une reconstitution particulière. Ces hypothèses tiennent compte des reconstitutions futures des donateurs, des remboursements de prêts, des charges des prêts et dons, de la compensation au titre de l'IADM, des facteurs de sensibilité de remboursement et de décaissement, des transferts du revenu net, des rendements escomptés des placements et des annulations de prêts.

d'engagement excédentaire.

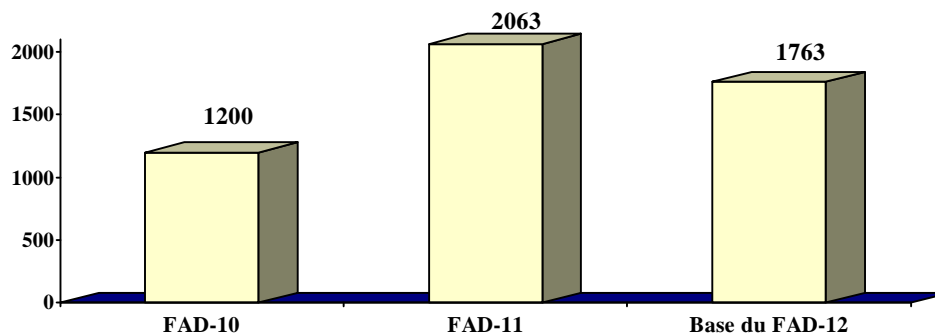
- 2.21 L'ACA est une structure à long terme. Dans le cadre des deux précédentes reconstitutions, elle a délibérément utilisé des hypothèses conservatrices pour déterminer les flux futurs qui ont servi à la détermination de l'ACC et des montants à octroyer. Cette stratégie a permis de prévenir tout risque d'engagement excédentaire et de protéger l'intégrité des précédents montants d'ACC octroyés. Les modifications des paramètres du modèle qui surviennent au cours d'une reconstitution, n'entraînent pas immédiatement des changements dans la capacité d'engagement au cours de la même reconstitution. Par exemple, les niveaux de taux d'intérêt ou d'annulation de prêt qui s'écartent de ceux des hypothèses initiales de détermination d'une ACC ne modifient pas le niveau d'une ACC établi pour cette période de reconstitution de trois ans. Au contraire, le modèle d'ACC est redéfini au début de chaque reconstitution (c.-à-d. tous les trois ans) afin de prendre en compte les écarts entre les flux de trésorerie estimatifs et réels et de déterminer l'ACC de la reconstitution suivante. Ainsi, le risque d'engagement excédentaire est évité de même que l'intégrité des précédents montants d'ACC octroyés est préservée.
- 2.22 En somme, grâce à ce mécanisme d'ajustement, le Fonds peut résorber les effets de la fluctuation du taux de change, des annulations de prêt et d'autres facteurs, tout en préservant l'intégrité des montants de l'ACC octroyés au titre des précédentes périodes de reconstitution.

Estimations préliminaires de l'ACC pour le FAD-12

- 2.23 L'annexe II présente de manière détaillée les principales hypothèses du scénario de base du modèle de l'ACC au titre du FAD-10, du FAD-11 et du FAD-12. Dans le scénario de base, l'ACC est estimée à 1,763 milliard d'UC, soit 30 % des ressources de la reconstitution, contre 37 % pour le FAD-11.

Graphique 1: Capacité d'engagement anticipée

(Millions d'UC)



Note: UC=Unités de compte

Source: Banque africaine de développement

- 2.24 Certes, l'ACC a enregistré une augmentation de 72 % entre le FAD-10 et le FAD-11, mais, selon les estimations, elle devrait baisser de 16 % entre le FAD-11 et le FAD-12, en raison notamment des deux facteurs ci-après détaillés dans le document sur l'intégrité financière à long terme du Fonds :
- **Réduction du revenu d'investissement en raison du faible taux d'intérêt.** L'ACC calculée pour le FAD-11 a supposé un taux d'intérêt de 4,45 % pour 2008 et les années suivantes. L'impact de l'actuel faible taux d'intérêt sur l'ACC du FAD-12 est estimé à 361 millions d'UC. Pour atténuer cet impact, la direction propose l'utilisation d'un taux d'intérêt à terme, pour une meilleure estimation du rendement de l'investissement. Le modèle de l'ACA suppose un taux d'intérêt à terme de 2,6 % en 2010, lequel taux augmentera progressivement à 4,5 % à partir de 2016.

- *Réduction des annulations de prêt en raison de la restructuration de la dette en réponse aux crises financière et alimentaire.* Le Fonds a réagi rapidement aux crises financière et alimentaire en restructurant les prêts annulables afin d'accélérer le décaissement. La restructuration plutôt que l'annulation de dette a entraîné la baisse inattendue des annulations de dette au cours du FAD-11. Par exemple, 104 millions d'UC provenant des prêts annulables ont permis de financer la Facilité africaine pour juguler la crise alimentaire. Grâce à ce mécanisme exceptionnel de restructuration de dette induit par la crise, le Fonds a pu rapidement répondre aux besoins des pays du FAD. En raison de cette importante restructuration, la direction a récemment analysé le stock des dettes annulables et revu à la baisse ses estimations de 300 millions d'UC d'annulations pour la période 2008-2010 (hypothèse de référence), en les ramenant au niveau réel des annulations de prêts escomptées (100 millions d'UC). Toutefois, pour la période du FAD-12 et au-delà, l'hypothèse de référence se base sur des annulations annuelles de 100 millions d'UC, conformément à la croissance du portefeuille.

2.25 Grâce aux mécanismes de sécurité incorporés dans le modèle de l'ACA, le Fonds a pu s'acquitter totalement de l'ACC engagé au titre du FAD-11, avec pour corollaire une baisse de l'ACC pour le FAD-12 et les suivants. Le montant de l'ACC engagé pour le FAD-11 a été déterminé en partie en anticipant les annulations annuelles de dette de 100 millions d'UC et le rendement des placements d'un taux de 4,45 % pour la période 2008-2020 (période du décaissement du FAD-12). Ces résultats ne se sont pas encore matérialisés. La direction a exploré les possibilités d'accroissement des ressources du Fonds générées au plan interne pour le FAD-12. Les principaux paramètres financiers susceptibles de maximiser l'ACC du FAD-12 ont été évalués dans le document du FAD-12 intitulé "L'intégrité financière à long terme du Fonds africain de développement".

Scénarios des différents niveaux de compensation au titre de l'IADM

- 2.26 Les Etats participants ont décidé de compenser à 100 %, au profit du Fonds, les pertes au titre du remboursement du principal des dettes annulées dans le cadre de l'IADM, sur la base d'un paiement progressif. Les plénipotentiaires ont décidé que la compensation des dettes annulées au titre de l'IADM soit incorporée dans le flux de trésorerie qui appuie l'ACC afin que l'impact de l'IADM sur la capacité d'engagement du Fonds soit neutre. De plus, les donateurs ont convenu de préserver le niveau de l'ACC des reconstitutions futures, en prenant des engagements sur une période glissante de 10 ans afin d'égaliser les décaissements des reconstitutions futures du FAD.
- 2.27 Le mécanisme de compensation de l'IADM est mis en œuvre depuis 2006. Au 31 décembre 2009, le Fonds a reçu l'équivalent de 69 % des engagements IADM sans réserves et 21 % des engagements assortis de réserves pour la période de décaissement du FAD-10 (2006-2017), soit un facteur de couverture de l'IADM de 87 %⁷ pour la même reconstitution. 10 % des coûts de l'IADM pour la période de décaissement du FAD-10 ne sont pas encore couverts par les engagements et un faible écart structurel de 0,08 % persiste. De même, le facteur de couverture de l'IADM pour la période de décaissement du FAD-11 (2008-2020) est de 84 %, dont 12 % des coûts non encore couverts par aucun engagement, et un écart structurel de 0,3 %. Compte tenu des coûts actuels de l'IADM qui devraient être actualisés cette année, le facteur de couverture de l'IADM pour le FAD-12 (2011-2023) est actuellement de 76 %. Toutefois, la direction attend des engagements additionnels au cours des prochains mois.
- 2.28 Les donateurs ont convenu que les coûts de l'IADM devraient être actualisés au début de chaque reconstitution du FAD, afin de prendre en compte : i) les excédents ou les déficits induits par le taux de change enregistrés au cours de la précédente période de reconstitution, ii) les changements des dates réelles auxquelles les pays bénéficiaires atteindront le point d'achèvement, iii) les futurs montants d'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE, et iv) le taux de reconstitution des ressources du FAD, utilisé pour déterminer les contributions des

⁷ Le facteur de couverture de l'IADM est la moyenne pondérée des engagements assortis de réserves et des engagements sans réserves reçus des donateurs. Les engagements sans réserves sont pris en compte à 100 % dans l'ACC, tandis que les engagements assortis de réserves sont pris en compte à 85 %. L'actualisation de 15 % des engagements assortis de réserves traduit l'incertitude du respect des délais de paiement. Cette marge de sécurité assure la non-interruption du flux de l'ACC du FAD-11, par les paiements tardifs.

donateurs dans les monnaies nationales.

- 2.29 Le coût de l'IADM, applicable pendant la période de reconstitution du FAD-12, sera déterminé au cours du deuxième trimestre de 2010, et un calendrier révisé des contributions au titre de l'IADM sera envoyé aux donateurs en mai 2010. Pour couvrir la période 2011-2023 et maximiser l'ACC, les donateurs devront nécessairement ajuster leurs instruments d'IADM au plus tard en juillet 2010. Le tableau 2 présente les niveaux d'ACC du FAD-12 pour les trois scénarios de compensation au titre de l'IADM.

Tableau 2 : Montants de la capacité d'engagement anticipé en fonction des différents scénarios de compensation au titre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Niveau de l'IADM et compensation des dons	85%	90%	100%
ACC du FAD-12 (en millions d'UC)	1 763	1 800	1 879

Note: ACC=Capacité d'engagement anticipé; IADM=Initiative d'allégement de la dette multilatérale; UC=Unités de compte

Source: Banque africaine de développement

- 2.30 Les résultats obtenus dans le cadre de l'IADM à ce jour font ressortir que certains donateurs peuvent honorer leurs obligations tardivement. De même que pour le FAD-11, lors de la sélection des intrants pour le modèle de l'ACA du FAD-12, la direction se servira du niveau de compensation au titre de l'IADM existant à la fin des réunions sur la reconstitution. Les donateurs sont donc vivement encouragés à honorer tous leurs engagements au titre de l'IADM dans les délais.
- 2.31 Le montant définitif de l'ACC pour le FAD-12 dépendra de différents facteurs : le montant des annonces de souscriptions des donateurs pour le FAD-12 ; le montant des dons à fournir pendant la période du FAD-12 suite à l'analyse de soutenabilité de la dette; l'affectation du revenu net de la Banque (y compris le transfert du produit des apurements d'arriérés) ; et le niveau de compensation au titre de l'IADM couvert par les instruments d'engagements assortis de réserves et sans réserves pour la période de décaissement du FAD-12 (2011-2023) à la fin des débats sur la reconstitution.

Report de ressources des précédentes reconstitutions

- 2.32 La nouvelle formule de report mise en place pendant les négociations du FAD-11 ayant montré son efficacité, la direction propose qu'elle soit également utilisée pour le FAD-12. Cette formule de report mise en place lors de la reconstitution du FAD-11 permet au Fonds d'administrer et d'utiliser les ressources des précédentes reconstitutions au titre de la reconstitution en cours. Par conséquent, toutes les ressources provenant des reconstitutions antérieures ainsi que les autres ressources disponibles seront mises en commun et administrées conformément aux conditions générales du FAD-12.
- 2.33 Les deux principales sources des fonds faisant l'objet de report sont les souscriptions et les paiements reçus après la fin de la période d'une reconstitution donnée, ainsi que les ressources disponibles non engagées pendant le cycle de la reconstitution. Le FAD-10 a bénéficié du report de 359 millions d'UC, contre 294 millions d'UC pour le FAD-11. Le FAD-12 devrait bénéficier du report d'un montant total de 343 millions d'UC, provenant des souscriptions conditionnelles et tardives des Etats participants au titre du FAD-11, ainsi que des ressources disponibles non engagées. Le tableau 3 présente la composition des montants reportés au FAD-12.

Tableau 3 : Estimation des ressources reportées au FAD-12*(Millions d'UC)*

	Ressources reportées du FAD-9	Ressources reportées du FAD-10	Ressources reportées du FAD-11 (attendues)	Total
Souscriptions				
Souscriptions assorties de réserves	23,28	2,55	108,87	134,64
Souscriptions tardives	0	13,64	194,64	208,28
Montants reportés des précédentes reconstitutions	0	0	0	0
Total	23,28	16,19	303,51	342,98

*Note: UC=Unités de compte**Source: Banque africaine de développement*Souscriptions assorties de réserves

- 2.34 Dans le cadre de la reconstitution, les Etats participants mettent à disposition leurs souscriptions pour paiement et engagement en trois tranches annuelles égales. Les donateurs dont les paiements sont conditionnés par des autorisations législatives ou parlementaires annuelles, déposent un instrument de souscription assorti de réserves auprès du Fonds⁸.
- 2.35 Bien que les résolutions du FAD exigent que les souscriptions assorties de réserves deviennent sans réserves avant les dates de paiement spécifiées dans la reconstitution, les donateurs ne s'y sont pas toujours conformés⁹. Certains pays n'ont pas pu lever les réserves ni payer leurs souscriptions dans les délais, obligeant le Fonds à inclure ces engagements assortis de réserves des reconstitutions précédentes dans ses ressources (tableau 3).
- 2.36 Les ressources restées assorties de réserves au titre du FAD-8, du FAD-9 et du FAD-10 sont constituées des souscriptions des Etats-Unis. Sur la base des informations actuelles et des tendances antérieures, la direction s'attend à ce que le report au titre du FAD-11 provienne du Brésil (6,56 millions d'UC) et des Etats-Unis (102,31 millions d'UC).

Souscriptions tardives

- 2.37 L'Italie n'a pas encore souscrit au FAD-11. Toutefois, au regard des tendances antérieures et de l'absence de délai de souscription des pays à la reconstitution, la direction prévoit que la contribution de 195 millions d'UC annoncée par l'Italie sera reportée au FAD-12.

3. Cadre de financement indicatif

- 3.1 Au regard de la projection de la demande des ressources du FAD pour la période 2011-2013, le tableau 4 définit trois scénarios de financement. La question de la demande est traitée dans le document récapitulatif « FAD-12 : orientations stratégiques et scénarios de prêts indicatifs ».
- 3.2 Le scénario de base établit le niveau des ressources du FAD-12 au même niveau que le FAD-11 en valeur réelle DTS (4,49 % d'inflation). Le scénario de base permettrait au Fonds de ne financer que 47 % des projets proposés pour le cycle du FAD-12. Compte tenu de la demande à ce jour, deux autres scénarios sont également avancés. Le scénario central repose sur l'hypothèse d'une augmentation de 50 % des ressources du Fonds par rapport au

⁸ Une souscription conditionnelle est un instrument de souscription qui stipule clairement que le paiement de la souscription est subordonné au crédit budgétaire du pays donateur.

⁹ Voir le document de travail du FAD-12 intitulé *Enjeux du Cadre d'allocation des ressources du FAD*. Février 2010. Le Cap, Afrique du Sud.

FAD-11: ainsi, le Fonds pourrait financer 68 % de l'actuelle réserve prospective de projets. Le troisième scénario –scénario plus élevé– augmenterait les ressources du Fonds de 70 % et assurerait le financement de 77 % de la réserve prospective de projets.

Tableau 4 : Trois scénarios de financement indicatifs pour le FAD-12

(Millions d'UC)

Sources de financement	FAD-11	Scénario de base FAD-12	Modifications issues du FAD-11	Scénario central du FAD-12 (50% d'augmentation par rapport au FAD-11)	Modifications issues du FAD-11	Scénario plus optimiste du FAD-12 (70% d'augmentation par rapport au FAD-11)	Modifications issues du FAD-11
Capacité d'engagement anticipé	2 063	1 763	-15%	1 959	-5%	2 044	-1%
Souscriptions des donateurs	3 518	4 115	17%	6 479	84%	7 519	114%
Contributions additionnelles	44	-	-	0	-	0	--
Ressources totales	5 625	5 878	4,5%	8 438	50%	9 563	70%
Montant du report	294	343		343		343	
Ressources englobant le report	5 919	6 221		8 781		9 906	
Utilisations du financement							
Allocations pays	4 142						
Enveloppe régionale	965						
Etats fragiles	408						
Impondérables et autres ajustements	404						
Total des utilisations	5 919						
Réalisation de la réserve des projets du FAD-12		47%		68%		77%	
Réserve de projets nationaux		63%		90%		102%	
Réserve de projets multinationaux*		28%		40%		45%	

Note: FAD=Fonds africain de développement; UC=Unités de compte

(*): Dans l'hypothèse de la même allocation de ressources et des mêmes règles de partage des coûts que le FAD-11

Source: Banque africaine de développement

3.3 **Le scénario de base du FAD-12** se fonde sur l'hypothèse que les ressources du FAD-12 seront égales à celles du FAD-11, ajustées pour tenir compte de l'inflation. Le taux d'inflation du DTS pour la période 2008-2010 est actuellement estimé à 4,49 %, ce qui porte les ressources du FAD-12 à 5,878 milliards d'UC. Conformément à ce scénario, les souscriptions des donateurs augmentent de 17 % pour atteindre 4,115 milliards d'UC. Les premières estimations de l'ACC correspondant à ce niveau de souscription sont de 1,763 milliards d'UC, soit une baisse de 15 % par rapport au FAD-11.

- 3.4 **Le scénario intermédiaire du FAD-12** se fonde sur l'hypothèse d'une augmentation de 50 % par rapport aux ressources du FAD-11. Selon ce scénario, les souscriptions des donateurs augmentent de 84 % à 6,479 milliards d'UC, favorisant ainsi l'augmentation de l'ACC à 1,959 milliards d'UC (une baisse de 5 % par rapport au FAD-11) et portant les ressources du Fonds à 8,438 milliards d'UC.
- 3.5 **Le scénario plus élevé du FAD-12** porte les ressources du Fonds à 9,563 milliards d'UC, soit une augmentation de 70 % par rapport au FAD-11. Il se base sur l'hypothèse que les souscriptions des donateurs augmenteront de 114 % afin d'atteindre 7,519 milliards d'UC. Conformément à ce scénario, le montant total de l'ACC s'élèverait à 2,044 milliards d'UC, soit une baisse de 1 % par rapport au FAD-11.

4. Conclusion et recommandations

- 4.1 Le présent document examine les sources de financement du FAD-12, notamment les contributions des donateurs, les ressources internes et les reports des précédentes reconstitutions. Il analyse également un ensemble de variables financières qui sous-tendent les ressources du Fonds, et présente divers scénarios qui explorent différentes sources et utilisations des ressources du FAD-12. Il est instamment demandé aux plénipotentiaires de déposer des instruments d'engagement sans réserves au titre de l'IADM, afin de couvrir, dès que possible, la période de décaissement du FAD-12 (2011-2023).
- 4.2 Les plénipotentiaires sont priés de fournir leurs points de vue sur les scénarios de financement présentés dans le présent document et d'approuver les propositions suivantes :
- utiliser la période de six mois, allant du 1er décembre 2009 au 31 mai 2010, comme période de référence pour la détermination du taux de change applicable à la reconstitution ;
 - fixer la nouvelle date de paiement des souscriptions au 15 janvier de chaque année ;
 - adopter le calendrier d'encaissement de 10 ans présenté au tableau 1 ; et
 - utiliser le taux d'intérêt commercial de référence (CIRR) du mois d'avril 2010, minoré de 100 points de base, comme taux d'actualisation pour l'encaissement accéléré pour chaque monnaie de paiement.

Annexe I: Compensation des dons du FAD-9 durant les périodes du FAD-12, du FAD-13 et du FAD-14

Etats participants	Part de charge normalisée du FAD-9	Compensation de dons du FAD-9						
		FAD-12	FAD-13				FAD-14	
		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1 ARGENTINE	0,000%	-	-	-	-	-	-	-
2 Autriche	1,248%	1 037	12 500	34 372	58 395	58 395	58 395	58 395
3 Belgique	2,100%	1 745	21 037	57 847	98 278	98 278	98 278	98 278
4 BRESIL	0,447%	371	4 477	12 310	20 913	20 913	20 913	20 913
5 CANADA	5,729%	4 758	57 375	157 764	268 030	268 030	268 030	268 030
6 CHINE	2,090%	1 736	20 935	57 566	97 801	97 801	97 801	97 801
7 DANEMARK	3,819%	3 172	38 250	105 176	178 687	178 687	178 687	178 687
8 FINLANDE	1,910%	1 586	19 125	52 588	89 343	89 343	89 343	89 343
9 FRANCE	9,328%	7 748	93 429	256 902	436 459	436 459	436 459	436 459
10 ALLEMAGNE	10,635%	8 834	106 519	292 895	497 609	497 609	497 609	497 609
11 INDE	0,222%	184	2 219	6 101	10 365	10 365	10 365	10 365
12 Italie	5,474%	4 547	54 825	150 752	256 118	256 118	256 118	256 118
13 JAPON	11,224%	9 323	112 417	309 115	525 165	525 165	525 165	525 165
14 COREE	0,810%	672	8 109	22 297	37 882	37 882	37 882	37 882
15 KUWAIT	0,213%	177	2 128	5 852	9 943	9 943	9 943	9 943
16 PAYS BAS	4,710%	3 912	47 175	129 717	220 380	220 380	220 380	220 380
17 NORVEGE	4,507%	3 743	45 135	124 108	210 850	210 850	210 850	210 850
18 PORTUGAL	0,817%	679	8 185	22 508	38 239	38 239	38 239	38 239
19 ARABIE SAUDITE	0,688%	571	6 886	18 935	32 170	32 170	32 170	32 170
20 AFRIQUE DU SUD	0,150%	125	1 503	4 134	7 023	7 023	7 023	7 023
21 ESPAGNE	2,921%	2 426	29 258	80 450	136 679	136 679	136 679	136 679
22 SUEDE	5,092%	4 229	51 000	140 235	238 249	238 249	238 249	238 249
23 SUISSE	3,819%	3 172	38 250	105 176	178 687	178 687	178 687	178 687
24 EMIRATS ARABES UNIS	0,000%	-	-	-	-	-	-	-
25 ROYAUME UNI	7,002%	5 816	70 125	192 823	327 592	327 592	327 592	327 592
26 ETATS-UNIS D'AMERIQUE	15,045%	12 497	150 687	414 346	703 944	703 944	703 944	703 944
TOTAL	100%	83 060	1 001 550	2 753 970	4 678 800	4 678 800	4 678 800	4 678 800

Note: UC=Unités de compte

Source: Banque africaine de développement

Annexe II: Hypothèses de base pour les FAD-10, FAD-11 et FAD-12

Hypothèses	Observations	FAD-10	FAD-11	FAD-12
Contributions des donateurs aux futures reconstitutions	Pour établir le scénario de base, les souscriptions des donateurs au titre des futures reconstitutions devraient, sans exagérations, demeurer inchangées en valeur réelle. En d'autres termes, la valeur nominale devrait augmenter au taux hypothétique d'inflation cumulé de la précédente période de reconstitution.	0%	7%	4,49%
Compensation de l'IADM	Outre les contributions régulières, les donateurs ont promis de couvrir 100% des coûts de l'IADM pour tous les pays pauvres très endettés (pertes sur principal et intérêts) en faisant des contributions supplémentaires aux futures reconstitutions sur la base d'un paiement progressif, sans laisser un déficit de financement	0%	84%	85%
Part des dons au titre de la reconstitution	Le niveau des dons au titre de la reconstitution est déterminé sur la base de l'analyse de soutenabilité de la dette. Aux fins du présent document, la part des dons au titre du FAD-12 devrait demeurer identique à celle du FAD-11.	44%	28%	28%
Compensation des dons	Outre les contributions régulières, les donateurs compenseraient 100% des pertes au titre du remboursement du principal des dons, à travers des contributions supplémentaires aux futures reconstitutions, sur la base d'un paiement progressif. Le manque à gagner sur le revenu est inclus comme actualisation du volume au titre des souscriptions en tant que compensation en début de période.	11,9%	10,12%	10,12%
Dépenses administratives	Ces dépenses sont basées sur le programme budgétaire actuel et elles devraient par la suite augmenter annuellement au pourcentage indiqué.	3%	3%	3%
Transferts annuels de la BAD	Transferts annuels constants du revenu net de la BAD, en millions d'UC	10	20	35
Facteur de sensibilité de remboursement	Pour prendre en compte les arriérés dus par les pays en retard de paiement au Fonds ; les remboursements demeurent constants à un pourcentage des remboursements de prêts prévus.	85%	85%	90%
Facteur de sensibilité de décaissement	Pour prendre en compte la compensation des dons et des annulations de dettes ; la réduction des décaissements demeure constante à un pourcentage des prêts signés.	93,18%	93,18%	95,18%
Taux de rendement des investissements	Le taux de rendement du portefeuille des placements	3,42%	4,45%	Courbe incliné vers l'avant
Niveau prudentiel minimum des liquidités annuelles	En tant que pourcentage des décaissements projetés pour les 3 années suivantes	100%	75%	75%
Annulations de dette	Annulations annuelles constantes en valeur nominale, en millions d'UC	0	100	100
Capacité d'engagement anticipé	Niveau de la capacité d'engagement anticipé résultant du modèle, en millions d'UC	1.200	2.063	1.763

Note: BAD=Banque africaine de développement; IADM=Initiative d'allégement de la dette multilatérale; UC=Unités de compte

Source: Banque africaine de développement